



# Le Poulpe

## Bulletin de liaison de la SEPANSO Gironde

Hiver 2020-2021

### Edito

Alors que s'achève l'année 2020, nous ne pouvons malheureusement ignorer la gravité de la situation actuelle, tant sanitaire qu'économique et écologique, les trois étant étroitement liées.

Où en est-on du «monde d'après» que l'on nous avait promis tellement différent lors de la première phase de confinement ? Certes, on nous annonce un plan de relance économique et tout le monde se précipite pour en récupérer le plus d'avantages possibles, même les secteurs qui n'ont pas souffert de la crise. Et tant pis si c'est pour foncer tête baissée dans le mur au pied duquel nous nous trouvons, avec la poursuite des projets routiers, des activités émettrices de gaz à effets de serre que l'on compte neutraliser avec des centrales nucléaires, des parcs photovoltaïques à la place des forêts et une gestion sylvicole irresponsable à coup de coupes rases et de travaux destructeurs des sols.

Comment faire confiance à nos dirigeants qui veulent nous faire croire qu'ils ont compris l'urgence écologique à laquelle il faut pourtant impérativement faire face ?

Meilleurs vœux à tous, en souhaitant que 2021 soit vraiment l'année du changement, du respect de la nature et de l'humain.

C.G.

### Composition du nouveau bureau de la SEPANSO Gironde

Président : Philippe Barbedienne  
Vice-présidents : Claude Bonnet et Daniel Delestre  
Secrétaire générale : Colette Gouanelle  
Secrétaire adjointe : Elisabeth Arnauld  
Trésorière : Josiane Mouneydier  
Trésorier adjoint : Jacques Eloi Duffau

### Passage de relais à la présidence

*Chers adhérents, chères adhérentes,*

*Suite à notre assemblée générale du 5 novembre dernier, notre nouveau Conseil d'Administration s'est réuni le 3 décembre 2020 pour élire son bureau. Après 11 années de présidence qui m'ont beaucoup apporté, il m'a semblé nécessaire de passer la main, notamment du fait de mes fonctions de président de la fédération SEPANSO Aquitaine (que j'assume depuis 2019) et de vice-président de la confédération FNE Nouvelle Aquitaine.*

*C'est le cœur serein que je passe le relais à notre ami Philippe Barbedienne, qui a bien voulu accepter d'être candidat et qui a été élu à l'unanimité. Ancien directeur de la SEPANSO, et fin connaisseur des problèmes environnementaux du département de la Gironde et de ses rouages administratifs, Philippe va faire profiter la SEPANSO de sa formidable expérience. Nous le remercions très vivement de bien vouloir consacrer une partie de son temps libre de jeune retraité, à la cause environnementale et à notre association.*

*Comme je lui ai déjà assuré de vive voix, je lui apporterai tout le soutien dont il pourrait avoir besoin et poursuivrai mes actions en Gironde, dans mes domaines de prédilection, notamment, le climat, l'énergie et les transports.*

*Au plaisir d'une prochaine rencontre, que je souhaite non virtuelle.*

**Daniel Delestre**

*Chères adhérentes, chers adhérents*

*Comme vient de vous l'annoncer Daniel Delestre, notre conseil d'administration a bien voulu me confier la lourde responsabilité de présider la fédération SEPANSO Gironde.*

*Je m'engage dans cette nouvelle mission avec à la fois une certaine appréhension, compte tenu de l'ampleur de la tâche et néanmoins beaucoup d'enthousiasme, car nos combats sont justes et je sais pouvoir compter sur une équipe solide et compétente d'administrateurs, de bénévoles, d'associations membres, pour défendre une nature qui a plus que jamais besoin de nous.*

*En espérant que la nouvelle année nous permette de nous réunir à nouveau, je vous présente à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour 2021, et vous souhaite avant tout une bonne santé, du bonheur et de la réussite.*

**Philippe Barbedienne**

## Quelques éléments de débat au sein de la SEPANSO

Principaux sujets d'échanges avec les participants lors de l'Assemblée Générale :

- La gestion forestière : il est remarqué que le Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle Aquitaine fonctionne de manière moins neutre que dans d'autres régions, ce qui est confirmé par les membres de la Commission forêt. L'occasion de rappeler que la Commission Régionale Forêt Bois a mis presque un an pour proposer des modifications au projet de Programme Régional Forêt Bois, afin de le rendre acceptable du point de vue environnemental, après les 96% d'avis défavorables à la consultation publique ainsi que l'avis très sévère de l'Autorité Environnementale.  
Par ailleurs, au sujet de la charte du PNR Landes de Gascogne, il est signalé que le Conseil National de Protection de la Nature a donné un avis favorable à 1 voix près et a demandé que la charte soit évaluée au bout de 3 ans, ce qui n'a pas été fait.
- La charte pesticides des riverains : on s'interroge sur les modalités d'échanges de la SEPANSO avec la chambre d'agriculture, parfois différentes des autres associations. Le Président répond que chaque association arrive avec sa stratégie. Il est de tradition à la SEPANSO de participer aux concertations, ce qui ne veut pas dire que l'on est d'accord. Cependant, il ne faut pas affaiblir les autres associations. Il faut que la commission « pesticides » se réunisse régulièrement. Il y a une diversité d'individus, il faut travailler pour essayer d'avoir une approche commune. On signale par ailleurs que les associations qui avaient abordé la question avant la SEPANSO, avaient demandé à la chambre d'agriculture de travailler sur la nature des pesticides, ce qui n'a pas été fait.
- La SEPANSO agit-elle contre la 5 G ? Le président précise que le déploiement de la 5G est national, la SEPANSO ne peut pas contrer localement. Une administratrice signale que 21 antennes sont déjà installées à Bordeaux. La vente des fréquences a eu lieu avant l'enquête sanitaire et sur la consommation d'énergie. Beaucoup de maires (dont celui de Bordeaux) demandent un moratoire.
- Un bénévole rappelle les difficultés de répondre aux nombreuses sollicitations des particuliers qui nous alertent sur des problèmes écologiques. Les adhérents sont vivement invités à participer aux formations de FNE et de la SEPANSO, lorsqu'elles pourront reprendre.

### Nouvelles de Gironde

#### Déviation du Taillan : nouvelle étape vers un désastre



Sanguisorbe officinale

Par sa décision du 17 décembre 2020 rejetant la requête de l'association Natur'Jalles opposée au saccage de milieux exceptionnellement riches en biodiversité, le Conseil d'État s'est montré fidèle à ses habitudes de complaisance à l'égard des projets d'infrastructures.

Il faut dire que la tâche lui a été grandement facilitée par le revirement inexplicable du CNPN qui en 2019, cédant aux incessantes pressions du maître d'ouvrage, a fini par donner sa bénédiction à la destruction de plus de 100 espèces animales et végétales protégées (dont l'Azuré de la Sanguisorbe) pour la réalisation d'un projet routier imaginé au siècle dernier qui aurait pu et dû se faire ailleurs et différemment.

Cet avis du CNPN, n'en doutons pas, restera une tache indélébile dans l'histoire de ce conseil national qui auparavant savait se montrer plus courageux face aux lobbies.

La construction de cette déviation, si elle se poursuit, aura également de lourdes conséquences sur la ressource en eau potable de la Métropole : on nous confirme que l'arrêté de protection de la nappe a été rendu impossible en raison des contraintes de construction du projet mais aussi en raison de l'urbanisation croissante du secteur qui va de pair avec lui. Ainsi, on a d'ores et déjà entériné la pollution de la nappe oligocène. Et comme il n'est pas question de s'en passer étant donné les tensions sur la ressource, on compte sur la technologie pour remédier au mal (comme cela a été le cas après la pollution au perchlorate d'ammonium avec l'installation d'une usine de traitement extrêmement coûteuse). Au final, c'est évidemment la santé du consommateur qui en pâtit puisqu'aucune eau même après traitement ne peut prétendre à la qualité d'une eau pure.

C.G.

## Affaire des épandages de pesticides de Villeneuve de Blaye : un début de justice

Après un classement sans suite en 2014, une information judiciaire conclue par un non-lieu en 2017, puis un appel du non-lieu suivi d'un procès aboutissant à une relaxe en 2019, l'appel du Parquet Général de Bordeaux a enfin débouché sur une condamnation du regrettable accident qui a eu lieu en 2014, ce mercredi 18 novembre. La justice affirme donc :

- qu'il n'est pas normal de pulvériser des produits phytosanitaires lorsque le vent a une vitesse supérieure à 3 Beaufort comme l'impose la loi,
- qu'il n'est pas anodin de pulvériser au ras d'une cour d'école entourée d'un simple grillage lorsque les enfants sont dans l'école, a fortiori dans la cour,
- qu'un viticulteur doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour éviter que les produits sortent des parcelles traitées.

La cour d'appel condamne les deux châteaux responsables à des peines d'amende avec sursis.

Pour l'association « Alerte Pesticides Haute Gironde » (APHG) cette décision est de nature à responsabiliser les viticulteurs les moins consciencieux. C'est le principe de la condamnation qui est important et non le montant de l'amende. Bien qu'il y ait encore possibilité d'un pourvoi en cassation, cette décision de justice remet sainement les choses en place.

Même si le viticulteur possède du matériel performant et prend les précautions nécessaires, les produits peuvent se volatiliser plusieurs jours après leur dépôt sur le végétal. Voilà pourquoi il faut proscrire définitivement l'usage de ces pesticides de synthèse, à commencer par les plus dangereux d'entre eux : cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, perturbateurs endocriniens, ou SDHi.

Les **grands oubliés** de cette affaire judiciaire sont les enfants et leurs enseignants. Il n'y a pas eu de constat de gendarmerie sur place. On n'a pas jugé utile de faire des analyses biologiques pour mesurer leur taux d'intoxication le jour de l'incident ni les jours suivants, ni d'organiser un suivi de leur santé sur le long terme.

Les associations SEPANSO et Générations Futures qui se sont portées parties civiles depuis le début, ainsi que tous les militants, ont permis cet aboutissement. Le combat continue avec tous ceux, de plus en plus nombreux, qui ne se résignent pas à la catastrophe écologique et sanitaire engendrée par l'usage excessif des pesticides de synthèse dans notre région. S.N.

## Projet de centrale photovoltaïque de Belin Beliet

Le projet, daté de juillet 2019, porte sur la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur 26 ha au sein de la commune de Belin-Beliet, au lieu-dit "Lichère" dans le département de la Gironde. L'autorité Environnementale a donné un avis favorable. Pourtant le défrichement qu'implique ce projet aura des conséquences sur la rétention des eaux qui, en cas de fortes précipitations, se déverseront tout droit dans la Leyre, accentuant ainsi le phénomène de crue.

Le conseil municipal a donné un avis défavorable et nous attendons les résultats de l'Enquête Publique qui s'est déroulée du 5 novembre au 7 décembre 2020.

## Immense projet photovoltaïque à Saucats

Nous venons également d'apprendre l'existence d'un projet de centrale photovoltaïque gigantesque, couplée à un projet industriel de production d'hydrogène, dans la forêt à Saucats. Une parcelle de 1 000 hectares devrait être défrichée. Nous aurons l'occasion d'en reparler car ce projet démesuré fera prochainement l'objet d'un débat public au cours duquel chacun pourra s'exprimer.

## Prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires : consultation du public par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

Pour des raisons économiques évidentes, EDF souhaite prolonger la durée de vie de son parc de réacteurs de 900 MWe (dont les 4 réacteurs du Blayais), au-delà de 40 ans.

Ces 32 réacteurs de 900 MWe d'EDF sont les plus anciens en opération en France. Leur quatrième réexamen périodique revêt une importance particulière puisqu'il avait été retenu à leur conception une hypothèse de 40 années de fonctionnement. La prolongation de leur durée de vie au-delà de cette période nécessite une actualisation des études de conception ou des remplacements de matériels.

Dans cette optique, l'ASN ouvre sur son site Internet le 3 décembre 2020 une consultation du public sur les conditions de la poursuite du fonctionnement de ces réacteurs. Cette consultation, qui se déroulera jusqu'au 15 janvier 2021, porte sur le projet de décision que l'ASN envisage d'adopter à l'issue de son instruction de la phase générique du quatrième réexamen périodique de ces réacteurs.

Dans ce projet de décision, l'ASN prescrit les dispositions prévues par EDF apportant une contribution essentielle à l'atteinte des objectifs du réexamen et les compléments que l'ASN considère nécessaires.

Pour participer à cette consultation, sans trop se leurrer sur sa réelle efficacité, il suffit de s'inscrire sur le site de l'ASN ici : <https://www.asn.fr/connexion>

A consulter : <https://www.asn.fr/Reglementer/Participation-du-public/Installations-nucleaires-et-transport-de-substances-radioactives/Participations-du-public-en-cours/Conditions-de-la-poursuite-de-fonctionnement-des-reacteurs-de-900-MWe-au-dela-de-40-ans>

## Nouvelles des Réserves Naturelles Nationales



Les trois Réserves naturelles (Marais de Bruges, Etang de Cousseau et Banc d'Arguin), membres du réseau des Réserves Naturelles de France, sont gérées pour le compte de l'Etat par la fédération SEPANSO Aquitaine.

Les Réserves Naturelles Nationales sont des espaces fragiles qui sont soumis à une réglementation spécifique. Des zones en accès libre ont été aménagées (observatoires, belvédères, sentiers d'interprétation...) permettant d'offrir de bonnes conditions d'observation de la faune, tout en limitant son dérangement. Afin d'informer le public, des permanences dans les locaux des Réserves ou des accueils postés sur le terrain sont organisés.

Le livret programme "Balades et chantiers nature dans les Réserves Naturelles" 2021 est également consultable sur le site de la SEPANSO <http://www.sepanso.org/reserves/balades-nature-2020.pdf>

Depuis la première période de confinement, la RNN de Bruges avec le service communication de la ville de Bruges, a mis en ligne dix fiches d'identité d'espèces animales et végétales, parfois méconnues, assorties d'anecdotes originales. Vous pouvez les retrouver avec le lien : <https://site.sepanso.org/lanatureavotreporte>

Actuellement, les Réserves vous accueillent dans des conditions normales, avec, comme partout, le respect des gestes barrière. Ces conditions sont malheureusement susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la pandémie.

Nos commissions thématiques (Eau, Bassin d'Arcachon, Forêt, Agriculture, pesticides et santé, urbanisme, communication...) sont également ouvertes à tous nos adhérents et associations affiliées, à raison d'un représentant par association. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez participer à l'une d'entre elles. La plupart des réunions se font actuellement en visioconférence

Vous trouverez toutes les informations sur la vie des Réserves Naturelles Nationales gérées par la SEPANSO, les sorties nature, les informations relatives aux dossiers en cours, les enquêtes d'utilité publique... sur le site Internet de la SEPANSO Aquitaine : <https://www.sepanso.org>

..... et sa page face book : <https://www.facebook.com/fedsep>

Afin de donner une plus grande place aux informations qui concernent notre département, la SEPANSO Gironde a créé son propre site internet : <https://www.sepanso33.org/>



Pour recevoir le Poulpe, n'hésitez pas à nous transmettre votre adresse électronique à l'adresse suivante : [lepoulpe@sepanso.org](mailto:lepoulpe@sepanso.org)

SEPANSO Gironde - 1 rue de Tausia - 33800 BORDEAUX

Tel : 05 56 91 33 65 - Fax : 05 56 91 85 75

Attention, l'adresse email a changé : [sepanso33@sepanso.org/](mailto:sepanso33@sepanso.org)